

FORMATION CIVIQUE (OFII)



Seul le public signataire du CIR orienté par l'OFII peut intégrer la formation.



Public:

Etrangers primo-arrivants autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'intégration républicaine (CIR)

Pré-requis:

Signataire du contrat d'intégration républicaine (CIR)

Objectif:

Suivre le parcours de formation prescrit par l'OFII

Durée:

4 Journées

Modalités et délais d'accès :

- L'OFII donne en main propre les trois premières convocations aux formations
- La convocation pour la quatrième journée est délivrée par l'AEFTI lors de la troisième journée
- Les journées sont à effectuer dans l'ordre J1, J2, J3 et J4. (Chaque journée aborde une thématique différente dans un ordre précis)

Modalités d'évaluation :

- Une attestation de d'assiduité et de sérieux de la formation civique est délivrée à la fin de la quatrième journée.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap :

- Les locaux sont accessibles aux personnes en situation d'handicap
- Référent handicap : Mme Claire MAHIEUX - 03 22 44 14 08



☎ 03 22 44 14 08

✉ aefti.picardie@orange.fr / claire.aefti@gmail.com

📍 5 /1 Place d'auvergne - BP 60221 - 80002 AMIENS CEDEX 1

🌐 www.aefti.net

